

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le sept septembre à vingtheures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GRINO Sylvie, GILS Bernard, LAPEYRE Denis, LEFRANCQ Arnaud, LOUVEAU Solveig, PELTIER Julien, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHELME-DAVID Suzanne, RICHOU Xavier, VILA Charlotte, VILA Didier.

Absente excusée : PAPINESCHI Véronika a donné procuration à LOUVEAU Solveig.

Sur proposition de la Présidente, LAPEYRE Denis est désigné secrétaire de séance.

APPROBATIONS C.M.

Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 6 et 20 juillet 2015 sont approuvés.

DROITS DE PRÉEMPTION

- Maison d'habitation : Les Tuileries d'Affiac (Mme HANNEMA).
- Maison d'habitation : 5 rue du Cinsault (Mme Nadine ROSSETTI).
- Maison d'habitation : 4 rue des Tonneliers (Mme Jacqueline MAGOUX).

Le conseil ne souhaite pas user de son droit de préemption.

INFORMATION TRAVAUX

- Les travaux de soubassement au Foyer sont terminés.
- Aménagement de la Mairie et de la Poste : une réflexion doit être engagée pour étudier les diverses solutions.
- Jardin public : signature de contrat de maîtrise d'œuvre avec Mme ROI (architecte). Les travaux devraient démarrer en début 2016. Demande de renouvellement de la subvention d'Etat (D.E.T.R. 2016).
- Le programme d'aménagement de la traversée R.D. 11 pour la sécurisation de l'accès au Centre Aquatique et devant les écoles est en cours de réalisation par l'A.T.D. (agence technique départementale). Une demande de subvention au Conseil Départemental sera déposée fin octobre.
- WC public : La réhabilitation des sanitaires, Place du Bourguet, a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention à Carcassonne Agglo dans le cadre du P.I.G. (Programme d'Intérêt Général). Estimation des travaux 20 856,00€ H.T. qui peut être subventionné à 35%.
- Aire de remplissage : La mise en conformité de la colonne de remplissage pour les agriculteurs a été demandée par les services d'Etat. Le devis global établi par les établissements SALES s'élève à 23 000,00 € H.T. (colonne, réducteur de pression et chape béton). Le Conseil Départemental subventionne ce projet à 50%(11 500€). Une participation pourra être également demandée aux utilisateurs.

CONTRAT ÉCO2BAT

Il convient de renouveler la convention de mission du Conseil Energétique avec l'entreprise ECO2BAT. A cette occasion un avenant à la convention fera état de la rémunération annuelle maximale.

ÉOLIENNES

Une cartographie a été effectuée pour une implantation de six éoliennes sur le territoire de la commune. La plupart des terrains concernés sont privés dans le secteur Mari Naout et La Serre. Pour ce projet la commune sera sollicitée pour autoriser l'utilisation des chemins communaux. Une subvention sous forme d'aménagement serait attribuée pour la réfection des accès. Le Conseil Municipal ne donne aucun avis sur la réalisation de ce projet.

SIGNALÉTIQUES COMMERÇANTS

Prix fixé pour une lame de signalisation des nouveaux commerçants et artisans locaux :

- lame neuve : cent euros,
- ancienne lame modifiée : cinquante euros.

TAXE FONCIÈRE SUR LA Z.A.C.

Le produit de la taxe foncière bâti sera partagé comme suit :

- 75% à E.P.C.I. (Carcassonne Agglo)
- 25% à la Commune.

Le Conseil Municipal approuve la convention de partage de cette taxe foncière.

PRÊT DU MATÉRIEL

Un nouveau règlement pour le prêt du matériel communal (chaises et tables) est mis en place. La réservation se fera directement auprès du service technique.

QUESTIONS DIVERSES

-Vente du Presbytère :

Après six mois de mandat auprès d'une agence, il s'avère que les travaux considérables de rénovation à effectuer sur ce bâtiment rendent la vente improbable.

Le Conseil Municipal décide de revoir à la baisse. Un avenant au mandat sera signé avec l'agence Pierre et Conseil Immobilier. Nouveau prix de vente : 90 000€ (quatre-vingt-dix mille euros) dont 5000 € (cinq mille euros) de frais d'agence.

-Divagation chevaux :

Suite à la divagation régulière des chevaux de Madame LAFUENTE Vanessa, le Conseil Municipal décide en cas de récurrence d'engager une procédure qui pourrait aller jusqu'au placement des animaux dans un lieu agréé pour leur garde.

-Procès-verbal électronique :

Le logiciel de P.V.E. a été installé, il sera opérationnel au mois d'octobre.

FESTIVITÉS

-Fête du 13 Juillet :

Réunion le mercredi 23 septembre à 18 h 30 avec Monsieur BRETON et Monsieur PAPINESCHI pour le bilan 2015 et le projet 2016 de la fête organisée par les pompiers.

-Fête des vendanges :

Le gérant du café « Le coin d'Armando » projette d'organiser une fête des vendanges sur la Place de la Mairie, le 11 octobre 2015.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 5 OCTOBRE 2015 à 20h30